

Information aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant utilisera, dès la rentrée scolaire de septembre 2022, le bus scolaire pour se rendre à l'école, à la cantine ou à l'accueil périscolaire. Vous vous engagez à être ponctuels au lieu de prise en charge et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir rappeler à votre enfant quelques règles simples de bonne conduite pendant les trajets dont le respect assurera la sécurité de tous :

Attacher sa ceinture de sécurité
Rester assis calmement pendant le trajet
Éviter d'incommoder les autres passagers (cris, jets d'objets)
Ne pas déposer d'objets (cartables) dans l'allée centrale
Ne pas consommer de nourriture ou de boisson dans le bus
L'usage du téléphone portable est interdit
Ne descendre du bus que lorsque l'accompagnatrice l'autorise
Et, en toutes circonstances, rester poli avec le personnel

Le non-respect de ces consignes peut autoriser le chauffeur à arrêter son véhicule pour des raisons évidentes de sécurité et peut entraîner (après un premier avertissement écrit transmis aux parents de l'enfant indiscipliné) une interdiction temporaire d'utilisation du bus scolaire. Avec votre aide et votre soutien, nous éviterons de telles conséquences.

Merci de votre compréhension

Le Président et responsable du transport scolaire
J.P. JAVELOT,